

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL174

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 32

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« directives »,

insérer les mots :

« générales et particulières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.